



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février du mois de février à 10 heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 31 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Sabrina ABCHICHE
Madame Mylène BENOLIEL
Madame Marie-Hélène FORHAN
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER
Madame Nicole LEANDRI
Madame Josiane ALIX

Excusé(s) :

Madame Sophie AMAR
Madame Geneviève CARPE
Monsieur Gheorghe NUNU
Madame Asma ASHRAF

Absent(e)s :

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 31 janvier 2025

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

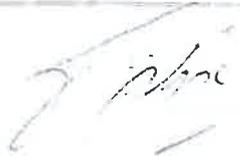
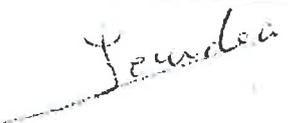
du jeudi 6 février 2025 – 10h

**Monsieur Laurent JEANNE,
Maire et Président du CCAS**

Signature :

Membres élus par le Conseil municipal :

Membres nommés par arrêtés du Maire :

Membres	SIGNATURE	Membres	SIGNATURE
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ Adjointe action sociale, CCAS, intergénérationnel		Madame Asma ASHRAF Femmes relais médiatrices interculturelles	Excusée
Madame Geneviève CARPE Adjointe Santé et prévention	Excusée	Madame Josiane ALIX Forum du temps libre	
Madame Mylène BENOLIEL Conseillère Municipale		Madame Nicole LEANDRI Forum du temps libre	
Madame Sabrina ABCHICHE Adjointe petite enfance et droits des femmes		Madame Marie-Hélène FORHAN Secours catholique	
Madame Sophie AMAR Adjointe finances et marchés publics	Excusée (pouvoir donné à Mme Mussotte-Guedj)	Monsieur Gheorghe NUNU APF France Handicap	Excusé
Monsieur Mamadou SY Conseiller municipal		Monsieur Jean Pierre MEUNIER Union Locale des retraités (CFDT) de Champigny	

ADMINISTRATION/INVITÉS / AUDITIONNÉS / OBSERVATEURS / SECRÉTARIAT DU CONSEIL

Noms	SIGNATURE	Noms	SIGNATURE
Madame Marie-Sophie ROCHE Directrice de la solidarité		Monsieur Alain RAIMBAULT DGA	
Monsieur Nicolas MONTEIL Directeur adjoint du CCAS		Madame Amélie BRECHETEAU Cheffe du Service des aides facultatives	
Madame Sylvie GARCIA Cheffe du service Séniors		Madame Sandie GONON Chargée de mission inclusion Handicap	Excusée
N. Cheffe du Service des aides légales		Madame Lilia GUIZANI Cheffe du service de l'EHPAD	
Madame Delphine GAUTIER Assistante de Direction		Madame Christelle NEVES Assistante de Gestion Administrative	Excusée

P.V DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU **6 février 2025**

Ouverture de la séance à 10h10. Emargement réalisé, 1 pouvoir donné. Le quorum est atteint (8 présents / 4 excusés / 1 absent)

Chacun des points inscrits à l'ordre du jour fait l'objet d'une lecture par Monsieur Laurent JEANNE ou Madame MUSSOTTE-GUEDJ et d'une proposition de vote pour ceux nécessitant la signature d'une délibération.

Ensuite, les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 21 novembre et du 17 décembre 2024, soumis à validation, sont **approuvés à l'unanimité**.

Point n°1 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du CCAS

Monsieur JEANNE rappelle que l'examen du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 du CCAS fait suite à l'adoption la veille par le Conseil Municipal du ROB de la Ville.

Il souligne que la municipalité et les services ont dû travailler dans un contexte à la fois inédit et particulièrement difficile du fait de l'absence de loi de finances et des contraintes contenues dans le projet de loi de finances rejeté par l'Assemblée Nationale. Celui-ci prévoyait des dépenses supplémentaires conséquentes pour les collectivités avec notamment l'augmentation du SMIC et des cotisations retraite. Le poids de ces mesures était évalué à 750 000€ pour la Ville. Parallèlement, le budget communal devait subir un prélèvement de 2,7 millions d'euros sur les recettes issues de la taxe foncière.

A ce jour, il apparaît que l'effort demandé en 2025 aux collectivités sera globalement de 2.2 milliards d'euros alors qu'une somme de 5 milliards était envisagée initialement. Malgré cette « bonne nouvelle », beaucoup d'incertitudes demeurent par rapport à la répartition de cet effort entre les collectivités. Si le potentiel fiscal est pris en compte, l'impact sur les finances de la Ville pourrait être moindre que prévu. En effet, Champigny dispose d'un potentiel fiscal relativement faible. Dans l'attente des mesures définitives, la consigne a été donnée aux services d'observer une forte prudence.

Cette consigne politique permet de maintenir le niveau des investissements et de contenir la dette. Celle-ci correspondait en 2020 à l'équivalent de 11 années d'investissement, contre 5 années aujourd'hui. Dans ces conditions, le niveau des investissements reste important. Priorité est notamment donnée aux domaines scolaire, culturel et sportif. Il s'agit respectivement de reconstruire l'école Henri BASSIS, de construire deux médiathèques ainsi qu'un stade et deux gymnases. Il convient de signaler que les dépenses d'investissement s'élevaient à 32 millions en 2008, qu'elles étaient tombées à 16 millions alors qu'elles sont aujourd'hui de 40 millions.

Monsieur JEANNE précise que les contraintes qui s'exercent sur les finances de la Ville ne peuvent pas ne pas se répercuter sur le budget du CCAS. C'est dans ce contexte que Mesdames MUSSOTTE-GUEDJ et AMAR ont élaboré ensemble les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2025.

Appelée à prendre la parole, Madame MUSSOTTE-GUEDJ souligne les principaux objectifs 2025 du CCAS. Elle précise que ces objectifs prennent en compte le contexte national, les contraintes qui s'exercent sur les finances municipales ainsi que l'analyse des besoins sociaux du territoire.

Elle rappelle la nature des recettes du CCAS (participations des usagers, allocations logement, dotations de l'ARS et du Département pour l'EHPAD etc.) et que les services recherchent des financements externes en répondant à des appels à projets. A ce titre, une somme de 100 000 € a ainsi été obtenue de la DRIHL dans le cadre de l'appel à projet « Mieux manger pour tous ».

En matière de dépenses, Madame MUSSOTTE-GUEDJ précise que le principal poste restera la masse salariale, qui sera globalement en diminution avec le redéploiement des agents rattachés au budget annexe des aides à domicile dans le cadre de la création du service Séniors. Elle souligne que la baisse anticipée du coût de l'électricité permettra de diminuer les dépenses de fluides. Parallèlement, les dépenses d'investissement s'inscrivent dans une certaine continuité dans la mesure où il s'agit de prévoir des crédits pour équiper les services en matériels de bureau, en outils informatiques, en mobilier ou pour renouveler les kitchenettes ainsi que les réfrigérateurs pour les appartements des résidences autonomie.

Pour conclure son propos, Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle qu'il s'agit de maintenir un haut niveau de service malgré un contexte difficile.

Suite à la présentation de Madame MUSSOTTE-GUEDJ, Monsieur MEUNIER fait part de différentes interrogations :

- Comment sont « recrutés » les usagers qui participent à la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) ? M.RAIMBAULT précise que ces usagers sont des représentants d'associations ou des personnes qui interviennent en leur nom propre. Il souligne qu'un administrateur du CCAS participe à la CCA en tant qu'usager et que les membres de la commission sont renouvelés chaque année.
- Est-il possible d'illustrer les actions menées en matière d'accès aux droits ? Mme BRECHETEAU explique qu'il s'agit de faire connaître les systèmes d'aides existant pour que les personnes puissent y recourir en tant que de besoin. Ainsi, les personnes qui ont des arriérés par rapport à leurs factures d'eau, reçoivent un courrier du CCAS qui leur indique des écogestes et leur présente les aides possibles. Cette action a été initiée en 2024 dans le cadre d'un partenariat avec Véolia et sera poursuivie avec Franciliane suite au renouvellement de la concession de gestion du service public de l'eau faite par le SEDIF.
- Quel est le rôle de la Police Municipale dans le domaine social ? M.RAIMBAULT souligne que celle-ci n'a pas de rôle spécifique dans la mesure où le CCAS porte les interventions de la municipalité dans le domaine social (ex : Plans « Canicule » et « Grand Froid »). Néanmoins, il appartient à la Police Municipale de se rapprocher du CCAS et le cas échéant du cabinet du Maire dès lors que l'équipe a connaissance d'une situation sociale problématique. Dans ce cadre, la Police Municipale a déjà porté à la connaissance du CCAS des situations de personnes isolées. En outre, la Police Municipale peut être amenée à participer à des actions initiées par le CCAS. Ce fut notamment le cas lors du Forum Séniors où elle a animé un atelier dédié à la prévention des escroqueries.
- A quoi correspond l'objectif de 75% pour l'EHPAD ? Mme GUIZIANI précise qu'il s'agit du taux d'occupation cible pour les 5 places d'hébergement temporaire, dont dispose actuellement l'établissement. Elle souligne qu'une réflexion est menée dans le cadre de la négociation en cours du CPOM afin de revoir le nombre de ces places. En effet, la demande d'hébergement temporaire apparaît limitée.
- Pourquoi la suppression d'un poste d'agent de convivialité est envisagée au sein des Résidences Autonomie ? M.RAIMBAULT répond que le CCAS travaille à optimiser sa masse salariale et ses recettes vu les contraintes qui pèsent sur son budget. Dans ces conditions, les services peuvent être amenés à étudier des suppressions de poste. Concernant la suppression envisagée de l'un des 5 postes d'agent de convivialité, il apparaît que les répercussions de cette mesure sur la qualité du service seront limitées. Un dossier va être soumis au CST et l'affaire sera soumise in fine au Conseil d'Administration. Parallèlement, il souligne que le CCAS a obtenu près de 180 000 € de subvention de l'ARS pour l'EHPAD

et que les équipes recherchent activement des financements externes. Monsieur JEANNE précise qu'il est légitime de réinterroger sur la pertinence des postes en fonction des besoins des services. Dans ce cadre, la municipalité a ainsi été amenée à doubler le nombre de postes de la Direction des Systèmes Informatiques alors que cette mission aurait pu être largement sous-traitée. Parallèlement, 15 postes ont été créés pour mettre en place la Police Municipale et un poste à temps plein est désormais dédié à la problématique du handicap. S'interroger sur le renouvellement des postes est une nécessité compte tenu des contraintes financières actuelles. Cela s'inscrit dans une logique de bonne gestion. Un travail somme tout comparable est mené dans l'examen des demandes de subvention déposées par les associations auprès de la Ville.

- Est-il possible d'avoir des précisions par rapport aux dépenses de fluides ? M.RAIMBAULT précise qu'une baisse du coût de l'électricité est effectivement anticipée. Un bilan sera fait en cours d'année et le Budget Supplémentaire du CCAS permettra le cas échéant de corriger cette prévision. Monsieur JEANNE précise qu'au-delà de l'évolution du coût de l'électricité, il convient de réaliser des économies d'énergie et d'adopter les bons gestes.

Madame BENOLIEL souhaite des précisions par rapport à l'aide accordée par le CCAS aux bénéficiaires de la téléassistance. Madame GARCIA et Monsieur MONTEIL précisent qu'il s'agit d'une aide dont bénéficient environ 500 seniors campinois, qui est calculée en fonction des revenus.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

Point n°2 : Création d'un poste de Psychologue (Contrat de 3 ans)

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport. Elle précise qu'un psychologue est déjà en poste au sein de l'EHPAD et qu'il s'agit de permettre de lui proposer un contrat de 3 ans.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 9 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

Point n°3 : Pour Information – Bilan annuel et perspectives 2025 du Café des aidants

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport. Elle souligne que le Café des aidants présente un bilan contrasté. Les thèmes abordés apparaissent pertinents mais l'action a globalement eu du mal à trouver son public. En outre, il est regrettable que des journalistes et des professionnels cherchant à étoffer leur clientèle aient participé à l'action.

Parallèlement, l'UDAF a informé le CCAS que le financement pour reconduire l'action n'avait pas été obtenu. Dans ces conditions, l'action se terminera en juin 2025. Le CCAS travaille actuellement à mettre en place une nouvelle stratégie en matière de soutien aux aidants. Dans ce cadre, une note est en préparation et sera soumise en temps voulu au conseil d'administration.

M.RAIMBAULT précise que les Initiatives Séniors permettent de repérer ponctuellement des aidants et que dès lors les services s'efforcent de leur faire connaître les dispositifs existants. En tout état de cause, il s'agit d'une problématique sociale importante que le CCAS n'entend pas abandonner.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur JEANNE, Maire et Président du C.C.A.S déclare la séance du conseil d'administration close. Celle-ci est levée à 11h15.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale



Laurent JEANNE